

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Département du  
VAL D'OISE

Du 15 décembre 2022

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20221215-DEL-39-2022-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2022  
Date de réception préfecture : 29/12/2022

**OBJET**

**Rapport d'orientations  
budgétaires du CCAS et  
de la résidence Eugène  
Robin  
Exercice 2023**

Nota- Le Maire,  
Présidente du CCAS  
certifie exécutoire  
cette délibération mise en  
ligne sur le site de la ville  
le **30 DEC 2022**

Que la convocation du  
Conseil d'administration  
du CCAS a été faite le  
8 décembre 2022

Et que le nombre des  
membres en exercice est  
de : **11**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Evelyne LE BRAS  
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Monsieur David POTREL  
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile- Directrice du C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets primitifs du CCAS,

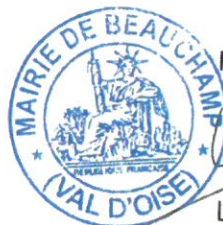
CONSIDERANT que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS et de la résidence autonomie pour 2023,

CONSIDERANT le rapport présenté au Conseil d'administration par Madame CERIANI

**Le Conseil d'administration, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du CCAS et de la résidence autonomie Eugène Robin 2023.**

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp le 19 décembre 2022

Le Maire,  
Présidente du CCAS,  
Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,  
Lucile DREVET